



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-sixième session
22 février-19 mars 2021
Point 4 de l'ordre du jour
Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 12 février 2021, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a l'honneur d'appeler l'attention du Conseil des droits de l'homme sur le rapport public spécial que le Médiateur pour les droits de l'homme de la République d'Artsakh a consacré aux droits de l'enfant auxquels les attaques menées par l'Azerbaïdjan contre la République d'Artsakh (Haut-Karabakh) ont porté atteinte¹.

La Mission permanente prie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de bien vouloir distribuer le texte de la présente note verbale comme document du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

¹ Disponible à l'adresse <https://artsakhombuds.am/en/document/766>.

